

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 novembre 2012

DCM N° 12-11-18

Objet : Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre des actions citoyennes et de l'accueil des nouveaux arrivants.

Rapporteur : Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire

La municipalité a fait de la participation citoyenne de tous et du renforcement de la citoyenneté à Metz un axe fort de son action. La poursuite de cette stratégie s'appuie sur le soutien apporté à des initiatives associatives concernant des publics diversifiés (jeunes et adolescents, immigrés nouvellement arrivés sur le sol français, etc...) et visant à permettre la compréhension et l'adhésion aux codes et usages de notre société afin notamment de contribuer à leur éveil citoyen, à leur intégration au sein de notre société. Il est proposé à cet égard de soutenir les projets suivants :

Octroi d'une subvention à la MJC de Metz-Borny, au titre du projet « Citoyens de Demain »

De par ses activités, la MJC de Metz-Borny contribue à la formation citoyenne d'un public jeune en proposant des actions visant à l'apprentissage de la vie collective, l'exercice et le respect des droits individuels, la découverte effective et participative du fonctionnement démocratique. Le projet « Citoyens de demain » s'appuiera sur deux axes principaux :

- La création et l'animation d'une instance démocratique représentative de participation et d'action pour les enfants et jeunes (Conseil d'Administration Junior/ CAJ) qui pourra tisser des liens avec le Conseil Municipal des Enfants
- Le développement d'outils participatifs et d'expression sur tous les accueils collectifs de mineurs

Deux groupes constitués de douze enfants chacun (7 à 11 ans et 12 à 15 ans) seront impliqués. Cette démarche permettra de toucher un large public puisque les projets validés par le Conseil d'Administration Junior seront développés en lien avec les actions courantes de la MJC.

Montant de la participation proposée : 4 640 euros

Octroi d'une subvention à l'association Inter Service Migrants/Est au titre du projet « Je, tu, il s'intègre, nous intégrons »

Engagée en 2011 par l'association Inter Service Migrants/Est, cette action fortement ancrée à Metz vise à permettre aux personnes immigrées installées en Lorraine de bien appréhender les valeurs fondatrices de la République française et ses usages afin de favoriser leur intégration. Il s'agit de permettre à des migrants de participer à des séances de formation animées par des représentants de la société civile et des collectivités locales, visant à :

- fournir à moyen terme, les clés de compréhension du fonctionnement de la société française, de son administration
- aider à découvrir, comprendre les valeurs et les principes de la république française
- informer sur les obligations découlant du séjour sur le territoire français
- accompagner la démarche d'accès à la nationalité française

Coût de l'action : 50 200 euros (participation du Fonds Européen d'Intégration à hauteur de 25 000 euros).

Montant de la participation proposée : 3 200 euros

Octroi d'une subvention à l'association Accueil des Villes Françaises (AVF) dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants messins :

L'association Accueil des Villes de France a pour but d'intégrer au mieux les nouveaux arrivants messins en leur permettant de découvrir Metz et de nouer un réseau de connaissances. Afin de pouvoir mener ses actions en faveur de ce public, l'AVF sollicite la ville pour une participation financière.

Coût des actions : 3 000 euros

Montant de la participation proposée : 1 500 euros

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 portant adoption d'un règlement d'octroi de subventions aux actions citoyennes

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de faire de la participation citoyenne de tous et du renforcement de la citoyenneté à Metz un axe majeur de son action,

CONSIDERANT l'enjeu que représente pour les populations récemment arrivées sur le territoire français de bien appréhender les valeurs fondatrices de la République française et ses usages afin de favoriser leur intégration.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VERSER** les subventions suivantes :
- 4 640 euros à la MJC de Metz-Borny
- 3 200 euros à l'association Inter Service Migrants/Est
- 1 500 euros à Accueil des Villes Françaises.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice de l'action subventionnée.

La dépense totale s'élève à 9 340 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Patricia SALLUSTI

Service à l'origine de la DCM : Direction du Pôle Citoyenneté, démocratie participative et politique de la ville

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33

Absents : 22

Dont excusés : 12

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE